

APILIFE VAR®

Plaquette pour ruche pour abeilles

Chaque plaquette pour ruche contient:

Principes actifs: Thymol 8,00g; Huile essentielle d'Eucalyptus 1,72g; Camphre 0,39g; Lévomenthol 0,39g;

Excipients: résine phénolique expansée.

Forme Pharmaceutique: Plaquette pour ruche.

Conditionnement: Sachet de 2 plaquettes pour ruche.

Espèces cibles: Abeilles (*Apis mellifera*)

Indications d'utilisation: traitement de la varroase due au *Varroa destructor*.

Posologie et voie d'administration

Posologie: 1 plaquette par ruche tous les 7 jours, un traitement complet est réalisé à l'aide 4 plaquettes pour chaque ruche. Le traitement doit être réalisé une fois par an.

Mode d'administration: Prélever une plaquette du sachet et la mettre dans un des quatre coins au-dessus des cadres, loin du couvain situé au centre de la ruche. Refermer la ruche et laisser agir pendant 7 jours.

La plaquette peut être aussi coupée en 3 ou 4 morceaux disposés aux quatre coins de la ruche. Répéter le traitement 4 fois consécutives. Retirer les résidus éventuels à la fin du traitement. L'utilisation du produit n'est pas recommandée dans les ruches à plusieurs corps car son efficacité peut ne pas être satisfaisante.

Programme de traitement: L'efficacité entre les ruches peut varier à cause des conditions environnantes (facteurs environnementaux liés à l'endroit et les conditions climatiques, la température, la gé-

nétique et le niveau d'infestation, ré-infestation, la population d'abeilles, la force de la colonie, taille du couvain et mortalité des abeilles, etc.). Le produit doit donc être intégré avec d'autres produits dans un programme de traitement, et la chute des varroa doit être régulièrement surveillée. Les ruches qui ont une chute moyenne supérieure à 1 varroa par jour deux semaines après le dernier traitement, doivent subir un autre traitement au cours de l'hiver ou au printemps (de préférence avec une autre substance active).

Temps d'attente: Miel : Zéro jour. Ne pas traiter pendant la miellée afin de ne pas altérer le goût du miel.

Effets indésirables: Les abeilles peuvent déplacer la nourriture située sous la plaquette. Le traitement réalisé à une température supérieure à 30°C peut augmenter le stress et la mortalité des abeilles et du couvain. Une légère agitation de la ruche peut être observée pendant le traitement. Si la phase d'alimen-

tation coïncide avec celle du traitement, une réduction de l'acceptation de la nourriture peut être observée. Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

Contre-indications: Ne pas traiter pendant la miellée afin de ne pas altérer le goût du miel. Ne pas utiliser lorsque la température est supérieure à 30°C.

Précautions particulières de conservation: Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C. Ne pas réfrigérer ni congeler le produit. A conserver à l'abri de la lumière. A conserver à l'abri du gel. Conserver les plaquettes dans leur emballage d'origine. Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:
CHEMICALS LAIF S.P.A.

Via Roma 69, 36020 Castegnero (VI), Italie

Exploitant: Laboratoire Destaing

45 Bd Marcel Pagnol, 06130 Grasse – France

Tel 04 93 42 02 00

Numéro d'autorisation de mise sur le marché:

FR/V/9352576 9/2009

Lot n. – Date de péremption: voir au verso du sachet.

Après première ouverture du sachet: toutes les plaquettes du sachet doivent être utilisées immédiatement.

**USAGE VÉTÉRINAIRE
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES**



Mises en garde particulières: Le traitement réalisé à une température supérieure à 30°C peut augmenter le stress et la mortalité des abeilles et du couvain. Pour une efficacité optimale, le produit doit être utilisé à la fin de l'été, après la récolte du miel, quand le nombre d'abeilles dans le couvain diminue. Pour une efficacité optimale du traitement, la température extérieure idéale est de 20 à 25°C. Une température extérieure en moyenne inférieure à 15°C peut rendre le produit moins efficace. Utiliser le produit sans hausse. Ne pas traiter pendant la miellée mais après la récolte du miel. Traiter simultanément toutes les ruches du rucher pour prévenir le risque de pillages. Éviter les perturbations de la ruche. Ne pas mettre la plaquette dans le centre de la ruche ou tout près du couvain.

Mises en garde particulières: Le traitement réalisé à une température supérieure à 30°C peut augmenter le stress et la mortalité des abeilles et du couvain. Pour une efficacité optimale, le produit doit être utilisé à la fin de l'été, après la récolte du miel, quand le nombre d'abeilles dans le couvain diminue. Pour une efficacité optimale du traitement, la température extérieure idéale est de 20 à 25°C. Une température extérieure en moyenne inférieure à 15°C peut rendre le produit moins efficace. Utiliser le produit sans hausse. Ne pas traiter pendant la miellée mais après la récolte du miel. Traiter simultanément toutes les ruches du rucher pour prévenir le risque de pillages. Éviter les perturbations de la ruche. Ne pas mettre la plaquette dans le centre de la ruche ou tout près du couvain.

car l'alimentation pourrait être réduite. Ne pas traiter les ruches en période hivernale. Le thymol pouvant provoquer une dermatite de contact et une irritation de la peau et des yeux, le contact direct avec la peau et les yeux doit être évité. Pendant la manipulation du produit, porter des gants imperméables et un équipement de protection adapté. Après l'utilisation, se laver les mains et laver le matériel en contact avec la plaquette avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec la peau, laver soigneusement la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, laver soigneusement et abondamment avec de l'eau claire et consulter un médecin. Éviter l'inhalation. Ne pas utiliser en même temps que d'autres produits acaricides. Un surdosage dû à l'introduction dans la ruche d'un nombre supérieur de plaquettes peut perturber les abeilles en augmentant le stress et en les poussant à modifier leur comportement: elles sortent de la ruche et restent dehors. Si des abeilles ou des larves sont trouvées mortes, enlever les plaquettes en surnombre.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments: Les conditionnements vides et tout reliquat de produit

doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets. Ne pas disperser le produit dans les cours d'eau car il pourrait être dangereux pour les poissons ou les autres organismes aquatiques.

Autres informations: Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché:
FR/V/9352576 9/2009

Date de mise à jour de l'information: 07/2014